


REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 29 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 06/12/2024
Reçu en préfecture le 06/12/2024
Publié le 06/12/2024
ID : 073-217302785-20241205-2024_61-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du CINQ DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE

L'an Deux Mil Vingt-Quatre, le cinq décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORVAL Corinne, CORTESE Marie-Andrée, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves

Absents : Mme NEYROUD Aurélie procuration à Mme CORTESE Marie-Andrée

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire.

OBJET : MOTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Maire donne lecture du courrier de M. le Préfet de la Savoie, adressé aux Maires, aux Présidents des des communautés de communes de la vallée de la Maurienne et au Président du Syndicat du Pays de Maurienne, sur l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Aujourd'hui, chaque commune du territoire de la 4C est compétente en matière d'urbanisme et dispose gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes d'autorisations d'urbanisme.

Ce courrier informe de la volonté de l'Etat de supprimer ses effectifs affectés à ce service pour une reprise à l'échelle locale. Il incite à réfléchir à une solution de proximité en se dotant d'un service instructeur mutualisé qui pourrait être envisagé au sein du Syndicat du Pays de Maurienne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEPLORE ce nouveau désengagement de l'Etat dans son soutien aux collectivités locales et l'impact financier de ce désengagement alors même que le projet de loi de finances 2025 réduit drastiquement leurs recettes et leur demande de faire des économies ;
- S'ETONNE de la proposition de reprise de l'instruction des autorisations d'urbanisme par le SPM, alors même que ce dernier n'a pas été consulté ;
- CONSTATE que le système actuel d'instruction des autorisations d'urbanisme par les services de l'Etat répond parfaitement aux attentes de la commune de par le professionnalisme, la qualité du conseil et la réactivité des agents en place ;
- DEMANDE le maintien de l'instruction des autorisations d'urbanisme par les services déconcentrés de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

Mme Marie-France RANCUREL,
Secrétaire de séance

